

Ecoquartier « Beauvais - Vallée du Thérain »

Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES OUVRAGES LES PLUS IMPORTANTES

L'importance et les caractéristiques des aménagements envisagés dans le cadre de la présente demande de Déclaration d'Utilité Publique de l'écoquartier « Vallée du Thérain » peuvent apparaître bien différentes par secteurs (habitat ; secteur paysager en bord de rivière) en matière de nature, de coûts de travaux et d'aspect futur. Toutefois, ces différents types d'aménagements ont en commun de poursuivre un objectif de développement durable et d'avoir été élaborés de manière globale et complémentaire.

Les travaux projetés consistent en des travaux d'aménagement d'infrastructures (voirie ; gestion des eaux pluviales...) et de superstructures (candélabres ; mobilier urbain ; équipements sportifs) dans un site dont le caractère paysager sera renforcé.

Pour la voirie :

- Réalisation avec traitement paysager d'un réseau primaire de voirie à double sens de circulation avec son mobilier urbain et connectés aux points d'entrée du quartier.
- Réalisation des voies secondaires à sens unique ou double sens de desserte interne du quartier avec son mobilier urbain et avec raccordement avec l'environnement,

- Intégration des modes doux de déplacement (piéton et de cycles dans un cadre paysager de qualité visant à favoriser ces modes de déplacement),
- Aménagement d'espaces publics de stationnement,
- Aménagements de carrefours pour des raisons de sécurité et de fluidité.

Pour l'assainissement des Eaux Usées :

- Réalisation d'un réseau d'assainissement collectif séparatif des eaux usées,

Pour l'assainissement des Eaux Pluviales :

- Réalisation d'un réseau de gestion des eaux pluviales intégré à la définition du projet (débit de fuite limité).

Dans le respect des dispositions de la Loi sur l'Eau, des bassins d'infiltration des eaux pluviales (prairies humides) seront dans l'espace paysager en bord de rivière.

Pour l'Eau Potable :

Création d'un réseau d'eau potable et réseau défense incendie avec poteaux en nombre suffisant, issu du réseau de distribution de la commune existant.

Pour les Télécommunications :

Réalisation du réseau souterrain de distribution.

Pour l' Electricité :

Réalisation à l'intérieur de la zone d'un réseau souterrain de distribution basse tension des parcelles alimentées par un ou plusieurs nouveaux postes de transformation de distribution publique, eux-mêmes alimentés depuis le réseau HTA.

Pour le Gaz :

Réalisation d'un réseau souterrain de distribution.

Pour l'Eclairage public :

Réalisation d'un réseau d'éclairage public.

En matière de traitement paysager :

Création d'un espace paysager en bord de rivière sur la base du boisement existant.

Ambiance forestière et paysagère prolongée sur les voies du quartier par des plantations d'arbres de hautes tiges